

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 2002-150 DU 18 Février 2002
portant nomination des sous-préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte fondamental ;

Vu la loi 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et Communes de plein exercice;

Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, des sous-préfets et des secrétaires généraux des régions et des districts;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et les indemnités alloués aux autorités locales;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier: Sont nommés sous-préfets:

REGION DU NIARI:

- District de Banda: **DOTABOUT Constant Aimé**
- District de Moungoundou Nord: **KILIKISSA Eugène**
- District de Moutamba: **TOMBET Pierre Roland.**

REGION DE LA BOUENZA:

- District de Loudima: **MBAYA Jonathan**

REGION DE LA LEKOUMOU:

- District de Bmbama : **SAYA Fidèle Lucien**
- District de Mayéyé: **NGONO Marcel**

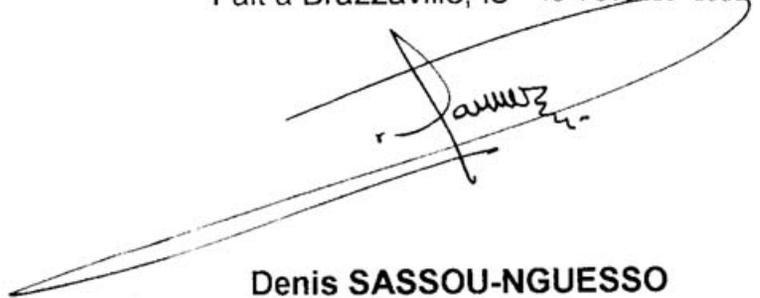
REGION DE LA SANGHA:

District de Mokéko: **EPOYO Fidèle Lucien**

Article 2 : Les intéressés percevront les traitements et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 18 Février 2003



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité et
de l'administration du territoire,



Pierre OBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Mathias DZON